

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
séance du 16 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents Mesdames Malorie MEHEUST, Sylvie GUIGNARD, Isabelle POULAIN-COLANI, Laura BLEVIN, Maryline NIVET, Isabelle ETIEMBLE, Sandrine REDON, Angélique STEUNOU, Kristell LE MAUFF, Françoise HURSON, Valérie TRAISSAC, Amandine ANDRE, Marion BOUCHEVREAU

Messieurs Richard HAAS, Eric TOULGOAT, Hubert HILLION, Guillaume HAMON, Olivier LECORVAISIER, Michaël BAUDET, Christian KERAUTRET, Jean-Louis SENECHÉAU, Loïc JAMBOU, Sébastien BOUL, Yann SOULABAIL, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT, Jérôme TRONEL, Christophe MINAUD

Absents excusés Madame Catherine PEPIN (pouvoir donné à Isabelle POULAIN-COLANI)

Secrétaire Madame Laura BLEVIN

Secrétaire auxiliaire Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2021-20 **TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE – DEMANDE DE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX**

Rapporteur : Monsieur Michaël BAUDET, Conseillé délégué aux Activités Sportives

La réalisation d'un terrain de football synthétique sera inscrite au budget primitif 2021. Cet équipement a vocation à répondre à la demande de l'Union Sportive Langueusienne, club de football qui accueille 341 membres, dont 53 % (180) ont moins de 18 ans et 22,09 % (78) sont de sexe féminin.

I/ Contexte

Des conditions météorologiques qui empêchent une utilisation toute l'année des équipements, notamment pour l'école de football

Les terrains en herbe, dont dispose l'association, ne permettent pas une utilisation toute l'année.

En effet, les conditions météorologiques et, notamment les fortes périodes de pluie, obligent à ne pas utiliser les terrains, soit parce-que ceux-ci sont impraticables, soit pour éviter une dégradation irréversible de ces équipements.

Les nombreux épisodes de non-utilisation de ces équipements ces dernières années ont eu pour conséquence, notamment, le départ d'élèves de l'école de football vers d'autres clubs disposant de terrains synthétiques.

II/ Réalisation d'un terrain de football synthétique

Objectif

La réalisation d'un terrain de football synthétique permettra une utilisation annuelle de ce lieu et ceci quelles que soient les conditions météorologiques.

En effet, cette surface sportive est jouable dans presque toutes les conditions climatiques (hormis en période de gel ou de forte neige).

Un terrain de football synthétique permet un temps d'utilisation hebdomadaire de 30 à 60 heures, soit 1 680 à 2 520 heures annuelles contre 8 à 12 heures hebdomadaires pour un terrain en herbe, soit 280 à 400 heures annuelles.

De ce fait, les cours hebdomadaires, ainsi que les matchs de l'école de football, pourront être assurés durant toute la saison sportive ; ce qui est loin d'être le cas actuellement (désaffection de ce fait des enfants du club).

Implantation de ce projet

Le terrain de football synthétique sera réalisé en lieu et place d'un terrain existant (terrain d'entraînement au sein du complexe sportif du bourg).

De ce fait, ce projet n'est pas source d'emprise foncière nouvelle.

De plus, il convient de souligner qu'un terrain synthétique est une solution très intéressante pour lutter contre les problèmes de foncier puisqu'il faut entre 4 et 5 terrains en gazon naturel pour accueillir autant de créneaux horaires que sur un terrain synthétique.

Cet équipement permettra donc un développement des effectifs de l'association, notamment sur les sections enfants et féminines.

Localisation du projet

Celui-ci sera situé au sein du complexe sportif du centre-ville en lieu et place d'un terrain en herbe.

Cet équipement bénéficiera des vestiaires existants situés dans la salle omnisports Le Rebond.

Caractéristiques techniques

➤ Le terrain de football synthétique aura les caractéristiques suivantes :

- Dimensions : Longueur : 100 m – Largeur : 60 m
- Classification FFF (Fédération Française de Football) n° 6
- Clôture – Pare-ballons
- Equipements sportifs
- Main-courante

➤ Les travaux consisteront en :

- Terrassements
- Drainage

- Couche drainante
- Mise en place du gazon synthétique sur couche de souplesse coulée
- Remplissage
- Allées périphériques
- Installation des équipements sportifs, clôtures pare-ballons, main-courante...

III/ Budget prévisionnel

Dépenses

Construction d'un terrain de football synthétique : coût d'opération

A/ Construction du terrain et aménagements périphériques

<i>Aménagements</i>	<i>HT</i>	<i>TTC</i>
Déposes préparatoires, déposes, DOE / DUIO / récolements	18 000 €	
Terrassements, y compris traitement des sols	105 000 €	
Drainage du terrain synthétique	60 000 €	
Sol sportif du terrain synthétique	285 000 €	
Equipement sportif	18 000 €	
Clôture et accès au terrain	64 000 €	
VRD et aménagement périphérique	43 000 €	
Plus-value remplissage gazon synthétique (EPDM)	50 000 €	
Eclairage	70 000 €	
Total HT	713 000 €	
Total TTC		855 600 €

B/ Missions complémentaires

<i>Missions</i>	<i>HT</i>	<i>TTC</i>
Mission de Maîtrise d'œuvre qui comprend l'avant-projet et le suivi de travaux	28 885,94	34 663,13
Relevés topographiques de la zone	3 484,16	4 181,00
Mission SPS et contrôle technique	12 916,60	15 500,00
Total TTC de l'opération	45 286,70	54 344,13

Coût d'opération prévisionnel (A + B)

713 000 € HT + 45 286,70 HT = 758 286,70 € HT, soit **909 944,11** TTC

Recettes

➤ Etat – DETR – 30 % coût des travaux	213 900,00 €
➤ Fédération Française de Football (FAFA)	<u>50 000,00 €</u>
➤ Ville de Langueux	494 386,70 €

Au regard de l'ensemble de ces éléments, **je vous propose** :

- d'autoriser Monsieur le Maire :
 - ✓ à solliciter auprès de l'Etat, une subvention au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux à hauteur de 30 % du coût des travaux, soit 213 900 € ;
 - ✓ à solliciter toutes autres subventions auprès de potentiels financeurs, dont le district de football ;
- et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette délibération.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à la majorité des suffrages exprimés (contre de Marion BOUCHEVREAU et Christophe MINAUD).